

Le 25 mai 2011

INS C

**903 Modification du 3 juin 2010 de la loi du 5 septembre 1996 sur
l'Université (LUni) ; entrée en vigueur du chiffre II. 1.
(Modification indirecte de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école
spécialisée bernoise [LHESB])**

La modification de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) arrêtée au chiffre II.1 de la modification du 3 juin 2010 de la loi sur l'Université entre en vigueur comme suit:

1. Les dispositions suivantes entrent en vigueur le 1^{er} août 2011:
Articles 2, 3, 4, 5, 15, 18, 22, 25, 25a, 25b, 26, 26a, 32, 33, 35, 36, 52, 52a, 55, 56, 57,
alinéa 1, lettre *a* et alinéa 3, 58, 61, 61a.
2. Les autres dispositions modifiées entreront en vigueur à une date ultérieure sur la base d'un arrêté séparé.



A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier: